

conserve partout, toutes ses entrées dans les temps difficiles.

Je voudrais m'attarder à un autre projet important du gouvernement. La révision de la Constitution canadienne.

Le rapport contenu dans le discours du trône souligne les progrès que la Conférence constitutionnelle a accomplis. La dernière réunion a déjà donné lieu à des échanges fructueux. Tant mieux pour le Canada! Il faut souhaiter que les duplicités des sphères d'action entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux disparaissent dans tous les cas possibles. Ce sont là où naissent la plupart des difficultés, mais l'ouvrage d'établir une nouvelle répartition des domaines d'action est ce qui demandera un exercice de la plus grande diplomatie.

Nous étions tous heureux de recevoir une nouvelle confirmation qu'aucun effort ne sera épargné pour assurer la réussite de la Conférence constitutionnelle.

En ce qui concerne les relations ouvrières et patronales, l'existence de bonnes relations entre patrons et ouvriers est un facteur critique de progrès économique et social. Il est heureux que le gouvernement s'intéressera de plus en plus aux problèmes fort complexes qui existent.

Il est devenu assez urgent de se pencher sur le problème des différends qui augmentent en progression géométrique entre patrons et ouvriers.

Se rendant compte qu'il n'existe nulle part au monde de formule magique de règlement et, bien que n'ayant pas toutes les facilités de faire adopter des législations générales s'appliquant dans tout le Canada, le gouvernement étudiera un rapport du groupe de travail sur les relations ouvrières, qui servira, s'il y a lieu, de base au projet de loi qui sera soumis à la prochaine session.

Le problème de l'écoulement de la surproduction du grain au Canada recevra une attention spéciale. De nouveaux marchés seront plus agressivement recherchés. La loi sur la classification du grain sera amendée et élargie pour permettre de l'étendre davantage sur les marchés du monde et donner une situation plus concurrentielle.

Au cours de la nouvelle session, il sera proposé d'amender de nouveau le code criminel. Cette fois, ce sera pour restreindre l'usage des tables d'écoutes et des différents procédés clandestins susceptibles de porter atteinte à l'intimité de l'individu, et aussi pour réformer la loi actuelle sur les détentions antérieures au procès. Ces amendements aideront à garantir le respect de la liberté individuelle.

Des observations pourraient être faites en marge de ces projets d'amendement en d'autres occasions.

L'honorable sénateur Argue avait donné au Sénat un avis d'intention d'accorder le droit de vote à compter de l'âge de 18 ans.

C'est un des importants sujets que l'on retrouve dans le discours du trône.

L'honorable sénateur Argue voudra sans doute lui-même reprendre le débat à ce sujet. Je m'abstiendrai donc, pour le moment, de tout commentaire.

Quelques autres projets de loi seront soumis, tel qu'une loi pour l'établissement d'une corporation pour la mise au marché des poissons d'eau fraîche afin d'aider l'industrie de la pêche de l'Ouest du Canada; d'autres assistances pour l'industrie du poisson de la Côte de l'Atlantique; la création d'un nouveau ministère des Communications pour la consolidation des responsabilités du gouvernement du Canada; et d'autres encore que je devrais ajouter.

[Traduction]

Ce sera une session fructueuse et il est possible d'avancer avec certitude que ce Parlement, et particulièrement le Sénat, feront beaucoup pour le bien-être et le progrès du peuple canadien au cours de la seconde session.

Je remercie tous les sénateurs de la courtoisie avec laquelle ils ont bien voulu écouter cette allocution fort longue, en français.

L'honorable Douglas D. Everett: Honorables sénateurs, tout en appuyant la motion en vue de l'adresse en réponse au discours du trône, je me permets d'évoquer brièvement une allocution que j'ai prononcée ici même à propos du discours du trône de la dernière session. A l'époque, j'avais dit que, dans son programme législatif, le gouvernement avait mis en place le fondement d'une société juste. Il me semble que la dernière législature a prouvé que ce fondement est solide, et que le discours du trône aujourd'hui sera le point de départ d'un programme législatif qui créera la société juste que le gouvernement a été chargé de promouvoir. Le gouvernement a non seulement exposé devant le Parlement et le peuple son programme législatif; il a révélé également—ou il se propose de révéler—ses conceptions et ses projets futurs touchant divers aspects de la chose publique. Sous le signe de la démocratie active, il se propose de soumettre à l'attention du Parlement et de l'opinion publique des Livres blancs sur les affaires extérieures, la défense, la réforme fiscale, la citoyenneté, la sécurité sociale, l'information et le service postal.

Honorables sénateurs, je tiens à féliciter l'auteur de la motion, le sénateur Desruisseaux, qui, dans chacune de ses interventions, manifeste les brillantes qualités qu'il met au service du gouvernement canadien et, tout